



Définition loi pour ressources stables suffisantes couple marié

Par **Nastoo**, le **01/07/2010** à **23:15**

Bonjour,

Ma femme vient d'avoir une réponse négative à sa demande de carte résident après 2 ans attend et aller chaque 3 mois renouveler son récepissé le matin tôt avec un enfant dans le bras, pour cause manque des ressources. En effet, elle ne travaille pas mais moi je suis en CDI avec un salaire 2 fois SMIC depuis 3 ans. Connaissez-vous SVP une définition de la loi pour ressources stables et suffisantes pour le couple marié. Est-ce quand on est marié, chacun doit disposer de ses propres ressources?

En effet, je cherche un texte de loi pour me référencer pour une procédure contentieuse suite à la réponse de la préfecture.

Cordialement